

LES REPRESENTANTS ASSOCIATIFS « JEUNES »

16/12/2016

Alors que jusqu'à l'année dernière, les jeunes étaient représentés par les 18 ans et plus, l'assemblée générale 2017 verra pour la première fois des jeunes de 16 et plus participer aux débats et voter pour les décisions impactant le mouvement. Voici quelques pistes pour réfléchir en territoire à l'élection des représentants associatifs scouts et guides de 16 ans et plus.

Qui a le droit de voter à l'AG ? (article 21 et article 40 du règlement intérieur)

Entre les groupes, le territoire, les délégués territoriaux... Et maintenant les scouts et guides de plus de 16 ans ! Voici un petit tableau synthétisant qui a le droit de voter à l'Assemblée Générale.

Représentants des structures		Représentants des personnes	
Groupe d'au moins 7 jeunes	1 voix par groupe, porté par un responsable (chef, cheftaine, accompagnateur Compagnons, responsable de groupe...)	Représentant des responsables légaux	1 voix par territoire
Territoires	3 voix par territoire	Représentant des membres associés	1 voix par territoire
Equipe Nationale	25 voix maximum	Délégués territoriaux	1 voix par territoire
		Membres du conseil d'administration et aumônier général	1 voix par personne
		Représentant des scouts et guides majeurs en situation de handicap mental	2 voix en tout
		Représentant des membres d'honneur	2 voix en tout
		Scouts et guides de 16 ans et plus	3 par territoire

Elire les représentants associatifs scouts et guides de 16 ans et plus.

Art. 21 du règlement intérieur : « (...) Les scouts et guides de 16 ans et plus, dans un territoire, peuvent élire trois représentants associatif. »

Il s'agit habituellement des pionniers et caravelles en troisième année et de tous les compagnons.

Les représentants associatifs jeunes (scouts et guides de plus de 16 ans) peuvent donc être élus dès maintenant, ou pendant l'assemblée territoriale. Le texte du règlement intérieur nous donne deux indications sur la sélection de ces représentants :

- Ils doivent être élus ;
- Seuls les scouts et guides de plus de 16 ans peuvent élire leur représentant (les autres membres du territoire, des groupes, etc, n'ont donc pas le droit de vote sur cette élection).

Nous vous proposons plusieurs modes d'élections, pour vous aider à définir ce qui pourra être le plus cohérent et pertinent dans votre territoire.

Avant l'assemblée territoriale :

1. Deux jeunes peuvent être les compagnons élus pour l'Agora ou deux autres compagnons élus lors du Forum. Il faut alors élire un troisième représentant qui peut logiquement être un jeune Pionniers-Caravelles. Un WeeCap ou la formation des chefs d'équipe peut en être l'occasion.
 - **Avantage** : c'est cohérent avec les propositions pédagogiques, et cela permet un équilibre relatif des tranches d'âges ;
 - **Inconvénient** : chaque jeune aura l'impression de représenter sa branche plutôt que les jeunes de plus de 16 ans.
2. Trois jeunes, toutes branches confondues, peuvent être directement élus par tous les jeunes de plus de 16 ans sur le territoire.
 - **Avantage** : tous les jeunes de plus de 16 ans élisent leurs représentants, sans prendre en compte les branches ;
 - **Inconvénient** : si c'est un vote dématérialisé, le risque est de ne pas avoir une représentativité forte.

Quelques outils pour élire ses représentants avant l'Assemblée Territoriale

- ⇒ Réseaux sociaux ou blog : chaque personne souhaitant se présenter peut expliquer sa motivation, puis échanger avec les autres jeunes dans les commentaires. On pourra alors demander aux candidats une photo sans chemise si la solution 2 est retenue.
- ⇒ Le vote peut se faire via un sondage en ligne.

Pendant l'assemblée territoriale :

Le moment le plus propice peut être la fin de l'assemblée territoriale, pour que les jeunes soient motivés par les débats et sachent ce qui les attend à l'assemblée générale. L'assemblée territoriale paraît un bon endroit pour expérimenter la vie démocratique de l'association, et se décider d'aller à l'assemblée générale ou non.

1. Parmi les jeunes présents, ceux qui veulent se présenter le font. Chacun peut expliquer pourquoi il se présente. Tous les jeunes présents votent alors pour trois représentants, sans distinctions de tranche d'âge.
 - **Avantage** : les jeunes sont les représentants de tous les jeunes, et non seulement de leur tranche d'âge
 - **Inconvénient** : il faut les amener à voter pour ceux qui sont les plus motivés et les plus intéressés, et non pour leurs copains...
2. Les jeunes décident par eux-mêmes de leur mode de sélection. Les organisateurs leur présentent plusieurs solutions adaptées avant qu'ils n'en débattent en petit groupe, pour voter ensuite de la solution qui convient à la majorité :
 - Les jeunes Pionniers/Caravelles élisent un représentant, les Compagnons élisent un représentant, et tous élisent le dernier représentant ;
 - Tirage au sort parmi les volontaires de 16 ans et plus ;
 - Utiliser les outils démocratiques des propositions pédagogiques (exemple : fiche choisir les chefs d'équipe au conseil des sages : <http://caravane.sgdf.fr/fichier-choisir-les-chefs-d-equipes-le-conseil-des-sages>).

Quelques outils pour élire ses représentants avant l'Assemblée Territoriale

- Différents modes de vote peuvent être utilisés ! Et pour ça, rien de mieux que des petites vidéos :
 - <https://www.youtube.com/watch?v=vfTJ4vmIsO4>
 - <https://www.youtube.com/watch?v=ZoGH7d51bvc>
- Le Forum Compagnons, qui peut avoir lieu pendant l'assemblée territoriale, peut être un bon moyen d'investir les jeunes, en y intégrant les troisièmes années Pionniers/Caravelles.

Quelques points d'attention :

- Veiller à la parité : même si trois représentants sont élus, évitons d'avoir que des garçons ou que des filles.
- L'assemblée territoriale se doit d'être un moment convivial, qui plaise dès 16 ans. Le jeu peut être le bon moyen d'accrocher les jeunes. Et une assemblée accrochant des 16 ans accrochera aussi des plus vieux ! Intégrer des accompagnateurs pédagogiques dans l'équipe de préparation des assemblées territoriales peut être pertinent.
- Veillez à la compréhension des enjeux par les plus jeunes. Pour ça, le kit de l'assemblée territoriale intégrera des éléments pour vous aider à faire passer les messages clés et à expliquer le fonctionnement démocratique de l'association (des jeux, des infographies...).
- Les jeunes doivent se sentir porter une vraie voix lors de l'assemblée territoriale. Il nous faut penser leur place à part entière, sans les influencer.

Les différents outils sortis/à sortir pour vous aider

Voici quelques outils ou communications faites sur ce nouveau droit pour les jeunes de plus de 16 ans. Ils peuvent vous servir pour préparer les élections des représentants et l'Assemblée Territoriale.

- Azimut n°46, novembre 2016, dossier sur la démocratie

- Oze n°44, à sortir en janvier : la BD et les pages engagements
- Mail aux jeunes de plus de 16 ans, pour leur expliquer leur nouveau droit et leur donner un accès à l'intranet
- Kit de l'assemblée territoriale, diffusé aux délégués territoriaux fin janvier.
- La note que tu viens de finir de lire, diffusée aux correspondants de branche
- Les propositions pédagogiques de branche ! Pourquoi ne pas utiliser les progressions personnelles ou le jeu des conseils ?

Certains d'entre vous ont déjà élus leurs représentants associatifs jeunes ! N'hésitez pas à nous faire remonter vos méthodes d'élections, vos difficultés, mais aussi vos points forts, pour que nous puissions capitaliser pour l'année prochaine.

- pionnierscaravelles@sgdf.fr
- compagnons@sgdf.fr